

DECISION DU PRESIDENT N° : 2026 -235

Objet : Étude de faisabilité pour la création d'un nouveau forage à Chamant.

NOUS, Alain BATTAGLIA, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment par ses articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 23 avril 2026 relative aux délégations d'attribution du Président ;

Vu le transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Senlis Sud Oise au 1^{er} janvier 2026 et le transfert des dossiers en cours ;

Vu la proposition financière du cabinet VERDI Ingénierie Cœur de France portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un nouveau forage à Chamant d'un montant de 22 165.00 euros HT ;

Considérant que le diagnostic du forage réalisé en décembre 2025 a mis en évidence le mauvais état de la crépine du forage existant et préconisé son abandon ainsi que la création d'un nouveau forage sur le même site ;

Considérant que ces éléments techniques, intervenus postérieurement à la conclusion de la mission confiée à VERDI en 2023, conduisent à réorienter le projet initial et à définir un nouveau besoin portant sur la création d'un nouveau forage ;

Considérant que la valeur estimée de cette nouvelle prestation, d'un montant de 22 165 € HT, est inférieure au seuil prévu à l'article R. 2122-8 du Code de la commande publique ;

Considérant qu'au regard de la connaissance du dossier acquise par le cabinet VERDI, de la continuité technique des études et du montant proposé, son offre apparaît pertinente et adaptée au besoin de la Communauté de communes ;

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :

De conclure avec le cabinet VERDI Ingénierie Cœur de France, 5 chemin de la Dîme, 95700 Roissy-en-France, un marché portant sur la réalisation des études pour la création d'un nouveau forage à Chamant, comprenant l'étude de faisabilité, le dossier au titre de la loi sur l'eau et la demande d'examen au cas par cas, pour un montant de 22 165 euros HT soit 26 598 euros TTC.

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-Préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion.

ARTICLE 3 Le présent contrat peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, par courrier (14 rue Lemerchier – 80000 Amiens) ou par l'application informatique télécours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, mise en ligne sur le site internet et dont ampliation sera transmise à :

- Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise),
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- La société VERDI Ingénierie Cœur de France.

Fait à Senlis, le



Alain BATTAGLIA
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise
Maire de Pontarmé

Certifié exécutoire compte tenu :

De la transmission en Sous-Préfecture le : 02 OCT. 2026

De la publication sur le site internet de la CCSSO le : 02 OCT. 2026

Signé électroniquement par
Alain BATTAGLIA



Alain Battaglia
Alain BATTAGLIA
Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise

Le 29 septembre 2026

PROPOSITION DE PRESTATION

Etude de faisabilité pour la création du nouveau forage de Chamant

Entre :

Communauté de communes Senlis Sud Oise
43 avenue Félix Louat
60 300 Senlis

Et :

L'entreprise VERDI INGENIERIE CŒUR DE FRANCE, représentée par Christelle FREMAUX, Directrice Générale, dont le siège est situé à PARIS (75006) – 99 Rue de Vaugirard, n° SIRET : 445 292 790 00083
Agence Oise : PAE du Haut Villé – 2 rue JB Godin – 60000 BEAUVAIS

Il a été convenu ce qui suit :

1 - Mission

Contexte et définition de la mission

Dans le cadre de la mise en place de la DUP du forage de Chamant, un diagnostic du forage a été réalisé en 2025. Ce dernier démontré que l'ouvrage se dégrade et présente notamment un bouchon. Chamant ne dispose que d'un seul et unique forage d'alimentation en eau potable pour l'ensemble de la commune. Il n'existe aucune interconnexion avec une autre UDI.

Ce forage fournit une eau d'excellente qualité, sans traces de métabolites de pesticides notamment. La CCSSO a donc décidé de s'orienter vers la création d'un nouvel ouvrage à proximité du forage actuel. Le forage actuel captant 2 nappes différentes, il est nécessaire d'identifier la nappe produisant la meilleure qualité d'eau possible avec un débit suffisant.

VERDI Ingénierie Cœur de France

SIÈGE SOCIAL : 99 rue de Vaugirard | 75006 Paris | Tél. 01 42 22 61 22 | coeurdefrance@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 37 000 € | SIRET 445 292 790 00075 RCS PARIS | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 08 445292790

AGENCES : PAE du Haut Villé | 2 rue Jean-Baptiste Godin | 60000 Beauvais | Tél. 03 44 48 26 50

6 avenue Nicolas Conté | Escalier 3 | 28000 Chartres | Tél. 02 37 90 12 54

5 chemin de la Dîme | 95700 Roissy-en-France | Tél. 01 39 94 03 404

Détail de la prestation proposée

La mission est décomposée comme suit :

- Etude de Faisabilité :
 - Validation du besoin en eau selon les projets du MOA ;
 - Echanges avec l'hydrogéologue agréé pour la création des piézomètres ;
 - Rédaction des cahiers des charges pour la création des 2 piézomètres (nappe du Cuisien et nappe du Thanétien)
 - Suivi de la création des piézomètres ;
 - Analyse des données de qualité des 2 nappes ;
 - Description technique du nouveau forage ;
 - Chiffrage des travaux ;
 - Rédaction du rapport ;
 - Réunion de présentation.
- Dossier au titre de la Loi sur l'eau :
 - Echange avec la DDT ;
 - Etablissement du dossier en déclaration ;
 - Suivi de la procédure
- Demande de cas par cas
 - Rédaction du dossier de cas par cas
 - Suivi et échange de la procédure

L'ensemble des phases énumérées ci-dessus constitue un ensemble divisible en opérations distinctes qui devront faire l'objet d'une validation à chaque étape par le Maître d'Ouvrage. Chaque phase suivante ne pourra débiter qu'après validation du Maître d'ouvrage de la phase précédente. Celle-ci sera formalisée par un ordre de service.

2 – Documents nécessaires au démarrage de la mission

Pour mener à bien la mission qui lui sera confiée, VERDI Ingénierie Cœur de France aura besoin des éléments suivants :

- Besoin en eau du nouveau forage ;

3 - Livrables

VERDI Ingénierie Cœur de France produira les éléments suivants lors de la mission :

- Cahiers des charges pour la consultation pour la création de piézomètre ;
- Rapport de l'étude de faisabilité ;
- Dossier au titre de la loi sur l'eau en déclaration
- Cas par cas

VERDI Ingénierie Cœur de France

SIEGE SOCIAL : 99 rue de Vaugirard | 75006 Paris | Tél. 01 42 22 61 22 | coeurdefrance@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 37 000 € | SIRET 445 292 790 00075 RCS PARIS | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 08 445292790

AGENCES : PAE du Haut Villé | 2 rue Jean-Baptiste Godin | 60000 Beauvais | Tél. 03 44 48 26 50

6 avenue Nicolas Conté | Escalier 3 | 28000 Chartres | Tél. 02 37 90 12 54

5 chemin de la Dîme | 95700 Roissy-en-France | Tél. 01 39 94 03 404

4 - Délais

Les délais suivants seront applicables sous réserve de la validation des éléments transmis lors des phases précédentes et de la transmission des éléments techniques nécessaires :

- Cahier des charges pour la création des piézomètres : 1 mois après validation de l'HGA ;
- Dossier Loi sur l'eau : 2 mois après validation de l'HGA ;
- Cas par cas : 1 mois après validation de l'HGA ;
- Rédaction du rapport : 3 mois à compter de la remise du rapport de création des piézomètres.

5 – Décomposition de prix

Phases	Montant (€ HT)	Part	Dessinateur / projeteur 500.00 €	Chargé d'études 700.00 €	Chef de projet 770.00 €
TOTAL	22 165.00 €		1.00	26.00	4.50
	22 165.00 €	100.00%	1.00	26.00	4.50
Validation des besoins en eau				0.50	0.50
Echange avec l'HGA pour la création des piézo				2.00	0.50
Rédaction du cahier des charges pour la création des piézo				2.00	0.50
Suivi de création des piézomètres				2.00	
Analyse des données - bilan de qualité				1.00	
Définition technique de l'ouvrage à créer				2.00	0.50
Réalisation de la coupe de forage			1.00	0.50	
Chiffrage des travaux				1.00	0.50
Rédaction du rapport				3.00	1.00
Réunion de présentation				1.00	0.50
Etablissement du dossier au titre de la Loi sur l'eau				8.00	
Suivi de la procédure et échange avec la DDT				1.00	
Réalisation de la demande de cas par cas et suivi procédure				2.00	0.50
Total HT	22 165.00 €				
TVA 20,00 %	4 433.00 €				
Total TTC	26 598.00 €				

6 – Rémunération et facturation

Prix :

Montant total HT :	22 165,00 € HT
Montant TVA 20 % :	4 433,00 €
Montant TTC :	26 598,00 € TTC

VERDI Ingénierie Cœur de France

SIÈGE SOCIAL : 99 rue de Vaugirard | 75006 Paris | Tél. 01 42 22 61 22 | coeurdefrance@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 37 000 € | SIRET 445 292 790 00075 RCS PARIS | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 08 445292790

AGENCES : PAE du Haut Villé | 2 rue Jean-Baptiste Godin | 60000 Beauvais | Tél. 03 44 48 26 50
6 avenue Nicolas Conté | Escalier 3 | 28000 Chartres | Tél. 02 37 90 12 54
5 chemin de la Dîme | 95700 Roissy-en-France | Tél. 01 39 94 03 404

Variation des prix :

Le prix est révisable selon la formule suivante :

$$P = I(m)/I_0$$

P : Prix

I(m) : indice ingénierie (ING) au mois (m) « mois de facturation »

I₀ : Mois M0 soit août 2026

Les coefficients de révision seront arrondis au millième supérieur

Lorsqu'une révision a été effectuée provisoirement en utilisant un index antérieur à celui qui doit être appliqué, il ne sera procédé à aucune révision avant la révision définitive, laquelle interviendra sur le premier acompte suivant la parution de l'index correspondant.

Conditions de facturation et de paiement

Facturation à l'avancement sur présentation de justificatifs

Délais de paiement : 30 jours à réception de la facture.

Coordonnées bancaires

Compte ouvert au nom de : Verdi Ingénierie Cœur de France

Banque : SOCIETE GENERALE

IBAN : FR76 3000 3036 0300 0200 2001 169

La signature de la présente proposition vaut acceptation des conditions générales de vente Verdi et notification de mission.

Fait à Beauvais,

Le

Le

Signature Verdi ingénierie Cœur de France

Signature du Maître d'ouvrage

Verdi Ingénierie Cœur de France
SAS au capital de 37 000 €
SIRET 445 292 790 00075 - APE 7112B
ZA du Haut Villé
rue Jean-Baptiste Godin
60000 BEAUVAIS
Maxime SEUWIN



Annexe 1 : Conditions générales de ventes, faisant partie intégrante du contrat si acceptation

VERDI Ingénierie Cœur de France

SIEGE SOCIAL : 99 rue de Vaugirard | 75006 Paris | Tél. 01 42 22 61 22 | coeurdefrance@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 37 000 € | SIRET 445 292 790 00075 RCS PARIS | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 08 445292790

AGENCES : PAE du Haut Villé | 2 rue Jean-Baptiste Godin | 60000 Beauvais | Tél. 03 44 48 26 50

6 avenue Nicolas Conté | Escalier 3 | 28000 Chartres | Tél. 02 37 90 12 54

5 chemin de la Dîme | 95700 Roissy-en-France | Tél. 01 39 94 03 404

CONDITIONS GENERALES DE VENTE VERDI

OBJET ET ENGAGEMENT VERDI

Les conditions générales de ventes décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société **VERDI Ingénierie Cœur de France** (domiciliée 99 rue de Vaugirard - 75006 PARIS) et de son Client dans le cadre de la réalisation des prestations décrites au devis ou bon de commande. **Toute commande adressée à la société VERDI Ingénierie Cœur de France implique donc l'adhésion sans réserve du Client aux présentes conditions générales de ventes.**

VERDI s'engage à mettre en œuvre tout son savoir-faire et les moyens techniques nécessaires pour réaliser la mission qui lui est confiée.

Le contrat entre VERDI et le Client est réputé constitué par :

- Les présentes conditions générales ;
- Le devis ou bon de commande détaillant la nature de la prestation, ses objectifs spécifiques, les conditions d'exécution, le prix global à payer et les modalités de paiement, ainsi que toutes les modalités singulières.

De manière générale, les conditions particulières priment sur les conditions générales.

ACCEPTATION DES CONDITIONS

Le client reconnaît avoir eu communication, préalablement à la passation de sa commande et à la conclusion du contrat, d'une manière claire et compréhensible, des présentes conditions générales de vente.

PRESTATIONS ET RESPONSABILITES

Les prestations objet des présentes sont précisément décrites dans la proposition détaillée associée et / ou précisées dans le cahier des charges du Client. Ces prestations sont conformes aux règles de l'art et aux normes qui peuvent être applicables. Le Client a à sa charge les responsabilités déclaratives légales (demandes d'autorisations administratives, déclaration CNIL, ...) concernant les interventions que nous réalisons pour son compte. A ce titre, VERDI ne peut être tenu responsable en cas d'absence de demande d'autorisation ou de déclaration légales.

Nous attachons beaucoup d'importance à la réalisation d'une prestation d'assistance globale et au service du Client, lui apportant les outils pour prendre les décisions qui lui incombent. **Nous assumons les responsabilités que nous engageons par l'exécution de notre mission telle que décrite au contrat.** A ce titre, VERDI est uniquement responsable des prestations dont la défectuosité lui est imputable. VERDI sera garantie en totalité par le Client contre les conséquences de toute recherche en responsabilité dont VERDI serait l'objet du fait de ses prestations, de la part de tiers au présent contrat. La responsabilité globale et cumulée de VERDI au titre ou à l'occasion de l'exécution du contrat, à l'exception des dommages corporels, du dol ou de la faute lourde sera limitée à 20% des honoraires HT perçus au titre du présent contrat, et ce pour les dommages de quelque nature que ce soit et quel qu'en soit le fondement juridique. Il est expressément convenu que VERDI ne sera pas tenue d'indemniser des

dommages immatériels consécutifs ou non à un dommage matériel tels que, notamment, la perte d'exploitation, la perte de production, le manque à gagner, la perte de profit, la perte de contrat, la perte d'image, l'immobilisation de personnel ou d'équipements ainsi que tout dommage indirect. La présente clause s'applique sauf dispositions légales impératives contraires auxquelles seraient soumises les parties.

PRIX ET REVISION DES PRIX

Les prix des prestations sont établis en fonction du cahier des charges fourni par le Client ou à défaut selon les conditions de la proposition détaillée associée. Ils sont valables 3 mois à compter de la date de rédaction du devis, sauf mention explicite contraire. Ils sont exprimés en Euro hors taxes et sont majorés du taux de TVA applicable aux dates d'émission des factures. En cas de modification de la durée et / ou de la teneur des prestations, du fait du Client, les honoraires définis initialement seront revalorisés en proportion du temps et / ou des quantités supplémentaires nécessaires à la réalisation des prestations concernées.

RÈGLEMENTS

Les notes d'honoraires seront émises conformément aux conditions de l'offre, en fonction de l'avancement de la ou des missions confiées à VERDI, sauf mention explicite contraire exprimée au cahier des charges du Client et après acceptation de VERDI. Les conditions de règlements sont indiquées sur les bordereaux de prix. Sauf mention contraire, le paiement s'entend à 30 jours suivant la date d'émission de la facture. Conformément à la législation en vigueur, les sommes dues porteront de plein droit intérêt au taux qui ne peut être inférieur à trois fois le taux d'intérêt appliqué par la BCE (en vigueur au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet) majoré de 10 points à compter de la date d'échéance, sans qu'il soit besoin d'un rappel. De même, tous les frais engagés par VERDI dans le cadre d'une procédure de recouvrement judiciaire seront à la charge du débiteur en ce compris l'indemnité forfaitaire pour recouvrement de 40€ en application de l'article D.441-5 du Code de Commerce.

En cas de retard de paiement, VERDI se réserve de plein droit, de suspendre l'exécution des missions en cours, ou de résilier le contrat objets des présentes, après mise en demeure restée sans effet, sans préjudice de tous dommages et intérêts susceptibles d'être demandés.

RETENUES DE GARANTIE - DELAIS - PENALITES

Le délai d'intervention est stipulé sur la proposition détaillée associée et/ou le cahier des charges du Client. Sans indication, le délai doit faire l'objet d'un accord entre VERDI et son Client à réception d'une commande écrite. La non-transmission de documents par le Client ou un préposé sera répercutée sur le délai de l'étude prévu au contrat. En outre, VERDI est déchargée de plein droit de tout engagement relatif aux délais, de toute sanction ou pénalité pour retard :

1° si les conditions de paiement prévues à la commande n'ont pas été observées par l'acheteur,

VERDI Ingénierie Cœur de France

SIÈGE SOCIAL : 99 rue de Vaugirard | 75006 Paris | Tél. 01 42 22 61 22 | coeurdefrance@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 37 000 € | SIRET 445 292 790 00075 RCS PARIS | APE 71 12B | TVA Intracommunautaire FR 08 445292790

AGENCES : PAE du Haut Villé | 2 rue Jean-Baptiste Godin | 60000 Beauvais | Tél. 03 44 48 26 50

6 avenue Nicolas Conté | Escalier 3 | 28000 Chartres | Tél. 02 37 90 12 54

5 chemin de la Dîme | 95700 Roissy-en-France | Tél. 01 39 94 03 404

2° si les renseignements, documents, plans, prestations à la charge de l'acheteur ne sont pas fournis à la date prévue,

3° en cas de force majeure ou d'événements et faits indépendants de la volonté de VERDI, et plus généralement de tout événement indépendant du contrôle de VERDI ayant pour conséquence de retarder la livraison.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf clauses contraires, VERDI garde intégralement la propriété des études, des calculs, des procédés, des savoir-faire, des brevets ... qui sont mis en œuvre ou mis à disposition lors de l'établissement des devis et de la réalisation des prestations. Ils ne peuvent être communiqués à des tiers ni faire l'objet d'exécution sans l'accord formel de VERDI. Le Client, propriétaire des rapports d'étude et de leurs conclusions, s'engage à ne pas transformer les prestations effectuées par VERDI, ni à les revendre.

VERDI conserve la propriété des prestations vendues jusqu'au règlement intégral du montant de la facture (loi 80-335 du 12 mai 1980).

RÉSILIATION DU CONTRAT

En cas de défaillance du Client, totale ou partielle, la Société VERDI pourra :

- Refuser d'exécuter ou suspendre l'exécution de sa propre obligation ;
- Poursuivre l'exécution forcée de l'obligation ;
- Provoquer la résolution du contrat ;
- Demander la réparation des conséquences de l'inexécution.

OBLIGATION DU CLIENT

Le Client est tenu à l'obligation principale de paiement du prix.

En outre, il est tenu de plusieurs obligations, dont :

- Un devoir de collaboration (accès au terrain, communication d'information ou d'éléments indispensables à l'étude...);
- Un devoir de réception du travail ;
- Une obligation de prendre livraison ;
- Le respect des droits intellectuels de VERDI.

LOI APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

En l'absence de stipulation contraire, la loi applicable aux interventions de VERDI est la loi française.

Tout différend relatif à l'interprétation et à l'exécution des prestations, objets des présentes, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Lille Métropole, la société VERDI élit son domicile à Wasquehal | 59290 | 80 rue de Marcq.

ASSURANCES

VERDI est régulièrement assurée pour les dommages corporels, matériels et immatériels.

VERDI répond à l'obligation d'assurance en Responsabilité Civile Professionnelle et Responsabilité Civile Décennale. Cette assurance prévoit une garantie de base pour des opérations ayant un coût global

de construction (travaux + honoraires) n'excédant pas 30 M€ TTC. Tout dépassement du coût global de construction doit impérativement faire l'objet d'une déclaration auprès de VERDI. Le montant des honoraires de VERDI, figurant sur les Bordereaux de Prix et/ou à l'Acte d'Engagement, tient compte des primes d'assurance versées par VERDI afin de répondre à ses obligations d'assurance, dans les limites des garanties citées ci-dessus. Toute surprime liée à une extension de garantie sera refacturée au Client. Les différentes attestations sont disponibles, sur simple demande.

ÉTHIQUE

VERDI définit les principes et les valeurs auxquels il adhère dans sa charte éthique consultable sur son site verdi-ingenierie.fr

TRAITEMENT DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les données personnelles recueillies auprès des Clients font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont enregistrées dans son fichier Clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des missions et des garanties éventuellement applicables.

L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés de VERDI, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations et avec accord du responsable de traitement, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, VERDI s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contraint en raison d'un motif légitime.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement au courriel suivant : dpo@verdi-ingenierie.fr ou à l'adresse VERDI, DPO | 80 rue de Marcq | 59290 Wasquehal.

VERDI Ingénierie Cœur de France

SIEGE SOCIAL : 99 rue de Vaugirard | 75006 Paris | Tél. 01 42 22 61 22 | coeurdefrance@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 37 000 € | SIRET 445 292 790 00075 RCS PARIS | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 08 445292790

AGENCES : PAE du Haut Villé | 2 rue Jean-Baptiste Godin | 60000 Beauvais | Tél. 03 44 48 26 50

6 avenue Nicolas Conté | Escalier 3 | 28000 Chartres | Tél. 02 37 90 12 54

5 chemin de la Dîme | 95700 Roissy-en-France | Tél. 01 39 94 03 404